



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHÔNE AUX GORGES DE
L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 10 avril 2025**

<p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 34 	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le trois avril s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.</p>
<p>M. Archambault Daniel est élu secrétaire de séance</p>	<p><u>Titulaires présents :</u> ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, BOF Monique, CASAMATTA Marie, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, TRIOMPHE Sylvain.</p> <p><u>Absents excusés ayant donné procuration :</u> SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à M. GUERIN Patrick) ; CHABANIS Alexandre (procuration à GONNET TABARDEL Françoise) ; LEBRETON Frédéric (procuration à Mme MATTEI Martine) ; GUINAULT Thérèse procuration à (Mme MARCE Emilie).</p> <p><u>Absents :</u> LANDRAUD Maryline.</p>
<p><u>Délibération</u> N° 2025-80</p>	<p><u>Votes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour : 34 - Contre : 0 - Abstentions : 0
<p><u>Objet : Durée d'amortissement des immobilisations</u></p>	

Vu

- l'article 2321-2 du CGCT et notamment le 27° concernant les dépenses obligatoires des communes ou groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants
- les instructions budgétaires et comptables M14, M4, M57 et M49,
- la délibération n°2022-072 du 30 juin 2022 concernant les durées d'amortissement des immobilisations

Considérant

- que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent une dépense obligatoire des groupements de Communes
- que suite à la création des budgets annexes hôtel d'entreprises et photovoltaïques, deux nouvelles lignes d'imputation doivent être ajoutées

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil Communautaire :

de compléter les durées d'amortissement pour les catégories de biens suivants :

Nature comptable	M14	M4	M49	M57	Catégorie de biens	Min.	Max.
202	M14			M57	Documents d'urbanisme	2	10
2031	M14		M49	M57	Frais d'étude	1	5
2033	M14		M49	M57	Frais d'insertion	1	5
2051	M14		M49	M57	Concessions et droits assimilés	1	5
2087	M14		M49	M57	Immobilisations incorporelles reçues par mise à disposition	1	5
2088	M14		M49	M57	Autres immobilisations incorporelles	1	5
2121	M14			M57	Plantations d'arbres et d'arbustes	5	30
2128	M14			M57	Autres agencements et aménagements de terrains	5	30
212X			M49		Agencements et aménagements de terrains	5	30
21311			M49		Construction de bâtiments d'exploitation	10	50
21321				M57	Immeubles de rapport	50	50
2135X	M14			M57	Installations générales, agencement, aménagement des constructions – Bâtiments publics / Bâtiments privés	5	20
21351			M49		Installations générales, agencements, aménagements des constructions – Bâtiments d'exploitation	5	20
2138	M14		M49	M57	Autres constructions	5	50
2151			M49		Installation complexes spécialisés	30	60
2153		M4			Installation à caractère spécifique	25	25
21531			M49		Réseaux d'adduction d'eau	20	40
21532			M49		Réseaux d'assainissement	40	60
21533	M14			M57	Réseaux câblés	20	30
21534	M14			M57	Réseaux d'électrification	20	30
21538	M14			M57	Autres réseaux	20	30
21561 -			M49		Matériel spécifique d'exploitation – Service de distribution d'eau	4	15
21562			M49		Matériel spécifique d'exploitation – Service assainissement	4	15
21568	M14			M57	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	8	8
21571 215731	M14			M57	Matériel roulant - Voirie	6	10
215738				M57	Autre matériel et outillage de voirie	6	10

21578	M14						
21578				M57	Autre matériel technique	6	10
2158	M14			M57	Autres installations, matériel et outillage techniques	6	10
2181	M14			M57	Installations générales, agencements et aménagements divers	5	30
2182	M14		M49		Matériel de transport		
21828				M57	Autres Matériel de transport	4	8
2183	M14		M49		Matériel de bureau et matériel informatique		
21838				M57	Autre matériel informatique	2	5
2184	M14		M49		Mobilier	10	15
21848				M57	Autres matériels de bureau et mobiliers	2	15
2185				M57	Matériel de téléphonie	2	5
2188	M14		M49	M57	Autres immobilisations corporelles	5	15

Les durées pour l'amortissement des subventions d'équipement versées sont les suivantes :

Lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études + aides à l'investissement des entreprises	5
Lorsque la subvention finance des bâtiments ou des installations	15
Lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national	40

- Il est fixé à 500 euros TTC, le seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an.
- Il est fixé une méthode commune aux biens transférés qui n'ont pas été amortis et qui auraient dû l'être. Il est ainsi proposé de prendre la VNC au 1^{er} janvier de l'année du transfert, et de l'amortir sur la durée résiduelle selon la durée d'amortissement validée par la DRAGA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** l'ajout proposé par Madame la Vice-Présidente
- **Autorise** Madame la Présidente à signer tout acte y afférant

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT



Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL



Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 007-240700864-20250410-2025_80-DE